

DÉLIBÉRATION N°2026/08

Séance du 23 avril 2026

Le vingt-trois avril de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures quinze minutes, le Comité Syndical de ces Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MIRASSOU, Président.

Présents : Mme Dalila ABBAS, Mme Martine BACARDATZ, M. Jacques BRUNO, Mme Mélinda CAZALET, Mme Vanessa DONNAY, M. Jean-Claude MIRASSOU, Mme Sandra OUALI, M. Jérôme TOULOUSE, Mme Ludvine TOULOUZE.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

- M. Edouard DE GRANGE pouvoir à M. Jérôme TOULOUSE

Madame Mélinda CAZALET a été nommée secrétaire de séance.

**RENOUVELLEMENT DE LA DÉROGATION POUR L'ORGANISATION
DU TEMPS SCOLAIRE À 4 JOURS POUR LA RENTRÉE 2026**

Le Président du SIRP Abidos Os-Marsillon rappelle que l'organisation du temps scolaire (OTS) est passé à 4 jours depuis la rentrée scolaire 2020, par dérogation, et qu'il y a lieu de renouveler cette demande de dérogation pour l'OTS sur 4 jours pour la rentrée 2026 pour une durée de 3 ans.

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la validation de l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription d'Orthez en date du 11 mai 2026,

Vu le vote favorable à l'unanimité du Conseil d'Ecole en date du 5 février 2026 pour le maintien de l'OTS à 4 jours,

Vu l'accord de notre organisme de transport, BPV, en date du 11 mai 2026,

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Abidos Os-Marsillon, ouï l'exposé du Président de séance, après en avoir largement délibéré et à l'unanimité de ses membres :

DÉCIDE le maintien de l'OTS à 4 jours pour la rentrée scolaire 2026 dans les écoles d'Abidos et d'Os-Marsillon pour une durée de 3 ans,

SOLLICITE auprès de l'Inspection d'Académie une prolongation de la dérogation de l'OTS à 4 jours à compter de la rentrée 2026 pour une durée de 3 ans,

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Ainsi fait et délibéré à Abidos, les jour, mois et an que dessus.

Date de convocation : 14/04/2026

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Abidos le 23 avril 2026

Le Président,

Jean-Claude Mirassou

